

Institut d'Enseignement technique



Verviers, le 21 juin 2021

Chers Parents,

Voici les dernières informations pour cette fin d'année scolaire.

- 1) Pour **les élèves du 1^{er} degré**, les choses sont un peu particulières.
 - En 1D 2D, les épreuves du CEB se poursuivent jusqu'au mardi 22, puis les élèves sont en congé.
 - En 2CA et 2CB, les épreuves **du CE1D** se poursuivent jusqu'au lundi 21, puis les élèves sont en congé.
 - Les élèves de 1C ont reçu un courrier leur expliquant les dispositions particulières qui les concernent pour cette fin d'année.
- 2) Pour **les élèves des 2^e et 3^e degrés**, la semaine prochaine est consacrée aux épreuves de récupération et aux délibérations. Les élèves sont en congé, sauf ceux qui doivent présenter des épreuves de récupération. Ceux-là doivent se présenter à l'école selon l'horaire qui vous a été communiqué. L'étude est ouverte pour les recevoir entre deux épreuves, le cas échéant. (PS. : Si certains professeurs ont pris des accords particuliers avec leurs élèves, bien sûr ceux-ci priment sur l'organisation générale.)
- 3) Dès la fin des examens (1^{er} degré), dès la fin des épreuves de récupération (2^e et 3^e degrés), les livres doivent être rendus aux éducateurs. Pour rappel, l'école conserve les examens. Tous les autres documents doivent être conservés par les élèves et leur famille, jusqu'au moment où le CESS est validé. (Il se passe souvent une petite année entre le moment de la réussite et le moment où le CESS est officiellement validé.)¹
- 4) Les délibérations commencent le mardi 22. Dès mardi soir, les décisions des délibérations de la journée seront affichées dans le porche. Je vous rappelle la signification des sigles :
AOA : réussite
AOB : réussite avec restriction (l'élève peut passer dans l'année supérieure mais doit changer d'orientation.)
AOC : échec
2S : orientation vers une année complémentaire (cette décision ne peut impacter que des élèves de 2C)

¹ **Les élèves** devront, jusqu'à validation de leur CESS, être en mesure de produire leurs notes de cours, interrogations, contrôles, journaux de classe... (extrait du site « enseignement.be », sous l'onglet « validation des diplômes »)

C3D : orientation vers une année complémentaire (cette décision ne peut impacter que des élèves de 6P **et de 6TQUS**)

Ex. pass. : seconde session à présenter début septembre.

- 5) La remise des bulletins aura lieu le lundi 28, dans les classes (s'il pleut) ou dans la cour centrale, selon l'horaire que voici.

Lundi 28 à 9h : 1^{er} degré (1C, 1D, 2CA, 2CB, 2DA, 2DB)

Lundi 28 à 10h : 2^e degré (3P – 3TQ – 4P – 4TQ)

Lundi 28 à 11h : Les classes de 5^e (5P – 5TQ)

Pour les élèves des classes terminales (6P, 6TQ, 7P), une cérémonie plus particulière aura lieu le lundi après-midi, à 14h. Nous aimerions rassembler tout le monde dans la cour centrale, pour mettre à l'honneur nos élèves finalistes devant leurs condisciples, leurs professeurs et leurs familles.

- 6) A 16h45, le PO a prévu une assemblée générale des profs, qui durera une demi-heure.
- 7) De 17h30 à 19h, tous les parents qui le souhaitent sont attendus pour une réunion de parents qui se tiendra (enfin !) en présentiel, dans les locaux de l'Institut (ou dans la cour, si le temps est radieux).
- 8) Si vous deviez faire un recours interne, je vous rappelle que la date limite pour l'introduction de ce recours est fixée au **mardi 29 juin 16h30**. La procédure à suivre a été rappelée dans un courrier précédent, et se trouve également dans le Règlement Général des Etudes. Je vous rappelle qu'aucun recours externe ne peut être introduit si un recours interne n'a pas été préalablement introduit.
- Si votre intention est d'introduire un recours interne, il est bon, bien sûr, que vous veniez d'abord à la réunion de parents, pour discuter avec les professeurs, et bien savoir « ce qu'il s'est passé ».

Dans la mesure où un recours interne est considéré comme recevable, alors un « conseil de classe de recours » se réunira le mercredi 30 à 8h30. C'est ce conseil de classe de recours qui décide, souverainement, de maintenir sa décision ou de la modifier. Vous serez rapidement averti de la teneur de cette décision. (Si possible le jour même, sinon le lendemain.)

Recevez, chers Parents, chers Elèves, l'assurance de notre plus sincère considération.

Renaud Duquenne,

Directeur de l'Institut Don Bosco Verviers

70 rue des Alliés - 4800 VERVIERS

Tél. 087/33.20.08 - Fax. 087/33.95.29- E mail direction@donboscoverviers.be